



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise de la filière de l'imprimerie

Question orale n° 367

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation critique de la filière de l'imprimerie en France et en particulier sur le territoire de Mayenne Communauté. Les professionnels de l'imprimerie, composés majoritairement de TPE et PME, font face, depuis plusieurs mois, à une crise structurelle amplifiée par des facteurs conjoncturels récents : libertés accordées aux maisons d'édition en matière de facturation en lien avec la dérogation de la loi « LME », créant une forte pression sur les imprimeurs en fragilisant leurs marges et leur trésorerie ; hausse continue des coûts et tensions sur l'approvisionnement en papier, accentués par des déséquilibres géopolitiques et écologiques ; transformations technologiques rapides qui nécessitent des investissements lourds pour rester compétitif, en particulier dans les domaines de l'impression numérique, de la personnalisation à grande échelle et de la réduction de l'empreinte carbone ; difficultés rencontrées par les entreprises de la branche, majoritairement sous-capitalisées, pour accéder à l'investissement, en raison de la perception défavorable du secteur par les établissements bancaires. À ces contraintes s'ajoute une menace de plus en plus pressante : la délocalisation progressive de la production imprimée vers d'autres pays européens qui présentent des coûts de main-d'œuvre très bas. Plusieurs maisons d'édition commencent déjà à externaliser une part croissante de leurs impressions, faute d'un écosystème français suffisamment soutenu. Ces éléments fragilisent l'ensemble de la chaîne de valeur, menaçant des emplois qualifiés, un savoir-faire reconnu et des entreprises ancrées localement. Sur le territoire de Mayenne Communauté, plusieurs sites industriels sont aujourd'hui en difficulté, alors même qu'ils contribuent à la vitalité économique locale et participent à la structuration de filières complémentaires (édition, logistique, distribution). Les professionnels de l'imprimerie appellent donc à une concertation sur l'évolution des pratiques contractuelles entre éditeurs et imprimeurs, dans un esprit de rééquilibrage équitable et durable ; à la saisine du médiateur des entreprises pour mener cette concertation ; à la mise en place de mécanismes d'aides ciblées pour soutenir l'investissement dans les technologies d'impression de nouvelle génération et enfin à reconnaissance de l'imprimerie comme un secteur stratégique dans les politiques industrielles régionales et nationales, en tenant compte de sa dimension culturelle de son poids en emploi, en innovation et en structuration territoriale. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour accompagner la filière de l'imprimerie dans cette transition et ainsi préserver la pérennité d'une filière qui demeure essentielle à la diversité culturelle, à l'aménagement du territoire et à la souveraineté industrielle de la France.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 367

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)